

Burundi : Une compensation financière pour quelque 4.000 agroléveurs

PANA, 29 août 2019 - 4.000 agroléveurs compensés des dégâts de la peste des petits ruminants au Burundi Bujumbura, Burundi - Quelque 4.000 agroléveurs de huit des 18 provinces burundaises ayant été durement affectés par la peste des petits ruminants, entre 2017 et 2018, ont reçu, chacun, une compensation financière de 100.000 francs burundais (un peu plus de cinq dollars américains) par animal perdu, a fait le point, mercredi, la radio publique, citant des services centralisés du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Les compensations sont destinées à aider les petits paysans et éleveurs burundais à repeupler le cheptel ovin et caprin, dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale (BM), selon la même source. Pour rappel, les premiers foyers épidémiques étaient apparus dans des endroits où des boucs et chèvres importés d'Ouganda voisin avaient été distribués aux agroléveurs burundais, dans le cadre du même projet de la BM. La maladie se manifestait par la toux, l'écoulement nasal, les lésions au niveau des commissures labiales, des muqueuses, des paupières et des parties interdigitales ; les poils piqués, les tremblements musculaires, des diarrhées nauséabondes auxquels les animaux ne survivaient pas longtemps. Un rapport d'expertise de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) indiquait, au plus fort de l'épidémie, que rien ne pouvait plus exclure la présence du virus au Burundi, antérieurement aux importations venues de l'Ouganda. Le rapport indiquait que sur les 5.438 bêtes distribuées dans le cadre du projet de la BM, seulement 494 boucs avaient été importés d'Ouganda et 4.944 chèvres achetées sur les marchés locaux. Le ministère burundais de l'Agriculture et de l'Élevage avait douté du respect des protocoles de vaccination à l'importation des bêtes d'un pays où la peste ovine et caprine endémique. Au bout du compte, plus de 8.500 chèvres ont succombé à la peste des petits ruminants au Burundi depuis décembre 2017, au dernier bilan officiel. En guise de riposte d'urgence, plus de trois millions d'ovins et de caprins, soit le total du cheptel de petits ruminants du pays, ont été vaccinés en quelques mois, grâce au soutien de la Banque mondiale. Parmi les mesures conservatoires, le gouvernement burundais a eu à interdire provisoirement, tout mouvement et vente des petits ruminants d'une province à une autre. Comme conséquences, les étals de viande caprine, dans les bars et restaurants du pays, ou encore au bord des routes, étaient restés longtemps vides de l'une des denrées vitaminées les plus recherchées et abordables au Burundi. En mars 2018, la Banque mondiale a approuvé un mécanisme de riposte immédiate de 2,8 millions de dollars américains. En juin de la même année, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a autorisé la réouverture des lieux de vente et de consommation, tout en maintenant l'interdiction formelle d'importation de chèvres de l'extérieur du pays. Au Burundi, les petits éleveurs étaient habitués à la fièvre aphteuse, une maladie virale qui affecte indistinctement les bovins, les porcs, les chèvres et les moutons.